

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

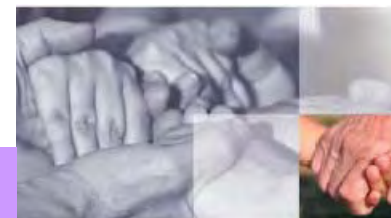
2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

Le Pacte Territorial d'Insertion, une politique d'insertion partagée



Liliane Develay
Directrice Insertion Logement
Conseil Général de la Drôme



La politique d'insertion dans la Drôme

■ Le contexte

- 450 000 habitants
- 7 500 allocataires RMI/ 9 600 bénéficiaires
- 30 000 bénéficiaires RSA potentiels

■ Un PDI pluriannuel volontaire

- Des axes forts sur l'accompagnement et l'accès à l'emploi
- 20% des allocations versées
- Une évaluation partagée et consolidée

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

■ Éléments de définition

- Article 15 Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008
- « Charte d'engagements qui formalise un partenariat généralisé au service de l'efficience des processus »(ANSA)
- Organise la complémentarité et la coordination des partenariats pour la mise en œuvre du PDI
- Prévoit l'implication des différents financeurs de la politique d'insertion
- Englobe et chapeaute l'ensemble des conventions obligatoires

Le pilotage du PTI

- Le Département chef de file de l'insertion?
 - Art. 1er: l'État et le Département, co-responsables du dispositif RSA
 - Loi 13/08/2004: CG chef de file action sociale
- Les signataires du PTI
 - Les signataires obligatoires: le CG, la Région
 - Les signataires facultatifs: l'État, les opérateurs du SPE, les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes payeurs, les associations d'insertion, les fédérations employeurs
- La déclinaison territoriale du PTI
 - Le maintien des CLI: rôle et composition?

Le PTI: la construction partagée d'un Service Public de l'Insertion

- Les orientations du Grenelle de l'insertion
- Un partenariat renouvelé, et des compétences partagées
 - Le SPE: l'accompagnement professionnel
 - Les caisses, instructeurs des demandes
 - Les communes et CCAS: la proximité de l'utilisateur
 - La Région: la formation des publics en insertion
 - Le CG: l'action sociale; l'organisation de la prise en charge de l'utilisateur; la coordination des acteurs
- Un PTI au service du PDI
 - D'une politique Départementale à une politique

Le contexte de la construction partagée du PTI

- Un contexte économique morose
 - Une « sur-mobilisation » des acteurs de proximité
 - Un impact sur les aides sociales
- Un cadre institutionnel et réglementaire en mouvement
 - La réforme du SPE et le Grenelle de l'Insertion
 - La RGPP
 - La création du Pôle Emploi
 - La réforme de l'IAE et le CUI
 - La réforme des finances locales
 - L'élargissement du RSA à d'autres publics

Les enjeux du PTI

- L'ouverture du PDI à un public élargi
 - Les ex API
 - Vers de nouveaux publics?
- La mobilisation des partenaires
- L'optimisation du droit commun des partenaires
 - La re-négociation des conventions cadres
- La coordination de l'intervention des partenaires
 - L'évolution des pratiques
- L'évaluation du globale du dispositif
 - La prise en charge de l'usager et l'offre d'insertion
 - La reprise d'activité et le marché de l'emploi